

COMPTE RENDU - SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 26 février 2019 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, le mardi 26 février 2019 à 19h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents :

Messieurs: Pierre CONTOZ, François BERTHET-TISSOT, Michel CARTERON, Cyril DELITOT, Guy LAITHIER à partir du point VI - 3, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX

Mesdames: Catherine ALLIMANN, Frédérique BICHET BRAILLARD à partir du point VIII – 1, Françoise JOURNOT, Christine MOLLIER, Corinne PETER

Absents excusés :

Stéphanie BOITEUX
Frédérique BICHET BRAILLARD jusqu'au point
Renaud GAUDILLÈRE donne procuration à Hervé TOURNOUX
Dominique GRISOT donne procuration à Guy LAITHIER
Alain RICHARD donne procuration à Michel CARTERON
Géraldine VALLOT VUITTON donne procuration à Corinne PETER

Absent:

Nicolas-Alessandro SAURET

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose Catherine ALIMANN comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté :

- ➤ est ajouté au point VI AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES et ASSOCIATIVES : formation PSC1 pour les agents du périscolaire.
- ➤ Sont supprimés au point X AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES : approbation du compte administratif et du compte de gestion M14 2018

Ainsi modifié, l'ordre du jour présenté est adopté à l'unanimité.

<u>3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 janvier 2019</u> Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4 – AFFAIRES D'URBANISME et FONCIERES

♦ <u>Rétrocession de biens par la SAFER</u>. Le Maire rappelle ce dossier présenté en séance du 20 novembre 2018. La SAFER cède à la commune 3 parcelles d'une surface de 11a 25ca au prix de 125 € + 240 € de charges. **Adopté à l'unanimité.**

5- AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

6 - AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET ASSOCIATIVES

- ♦ <u>Convention CAF en matière périscolaire et extrascolaire.</u> Corinne PETER, Adjointe, présente la nouvelle convention « prestation de service » de la CAF qui tient compte du transfert de la Ruche à la commune. **Adoptée à l'unanimité**
- ♦ <u>Festival EBULLI'SON organisé par le football club</u>. Hervé TOURNOUX, Adjoint, présente le projet de cette manifestation organisée par le football club.
 - Elle se déroulera les vendredi 17 et samedi 18 mai 2019 sur le parking de la salle d'accueil
 - Plus de 20 groupes musicaux
 - Fermeture de la rue de la Comtesse Henriette entre le rondpoint de l'école et la rue des Vergers

Adopté à l'unanimité.

- ♦ Formation PSC1 des agents du périscolaire. Corinne PETER, Adjointe le devis de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs qui délivre une formation PSC1 aux agents. Compte tenu du nombre d'agents et du calendrier, deux formations sont envisagées pour un montant de 1 304.36 € TTC. Adopté à l'unanimité.

7 - AFFAIRES AGRICOLES, FORESTIERES et D'ENVIRONNEMENT

- ♦ <u>Coupe forestière de sécurité, chemin de la Dhuit.</u> Guy LAITHIER, Adjoint rappelle que les arbres bordant le chemin de la Dhuit sont prêts à tomber. Après avis favorable du technicien forestier, une intervention des services techniques est **adoptée à l'unanimité.**
- ♦ Site NATURA 2000 : problématiques du surpâturage des Ecuries du Mont. Le Maire et Michel CARTERON, Conseiller municipal délégué rappellent l'installation des Ecuries du Mont. Une problématique apparait, celle du surpâturage, et en zone NATURA 2000. Une réunion de travail est à programmer et réunissant la propriétaire, Carole TISSERAND, le coordonnateur NATURA 2000, le Conservatoire des Espaces Naturels, la chambre d'agriculture et la commune. Adopté à l'unanimité.

8 - AFFAIRE DE DE VOIRIES, RESEAUX ET BATIMENTS

- ♦ <u>Convention avec les CDEI pour l'entretien des espaces</u>. Le Maire rappelle que tous les ans, les Chantiers Départementaux d'Insertion (CDEI) interviennent pour entretenir les espaces communaux. Pour 2019, les tarifs de la convention de 20 jours sont exposés. **Adopté à l'unanimité**.
- ♦ Entretien de la toiture végétalisée de la mairie. Hervé TOURNOUX, Adjoint, rappelle qu'un contrat d'entretien lie la commune avec la société VEGETOIT, installateur et prestataire. Il expose les termes du nouveau contrat pour les années 2019 2020 et 2021 au prix de 2 040 € TTC / an révisable, et les prestations d'entretien. Adopté à l'unanimité.

9 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES

◊ Remboursement d'une taxe d'aménagement. Le Maire expose l'obligation de remboursement, à l'état, de la taxe d'aménagement liée au permis de construire délivré à la SCI MAREVALE. Son montant s'élève à 4 944.09 €. Adopté à l'unanimité. ◊ Nouvel essai d'installation d'un distributeur de pain : demande du Relais des Saveurs. Le Maire présente la demande de Florian TYRODE, Boulanger, d'installer, à titre d'essai, un distributeur de pain, rue du Comté de Montbéliard, à l'entrée du village. Adopté à l'unanimité pour une période d'essai de 6 mois.

10 – AFFAIRE DE PERSONNELS

♦ Recrutement pour les remplacements de Michèle VUILLEMOT et Marie-Odile FIGON. Le Maire propose que le jury d'entretien précédent soit reconduit, à savoir : lui-même, Hervé TOURNOUX, Guy LAITHIER, Corinne PETER, Dominique GRISOT et Martine GRANDCLAUDE Adopté à l'unanimité.

11 - APPEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES

Le Maire expose que dans le contexte actuel de recrudescence des actes / déclarations racistes et antisémites, l'association des Maires de France demande aux Maires de participer à des actions symboliques dont la plantation d'arbre.

Il rappelle aussi le texte paru dans Montfaucon Infos de mars « OUTRAGE ODIEUX A UNE GRANDE DAME ».

Après débat, le conseil municipal unanime décide de baptiser un arbre de la cour d'école « Arbre de la Liberté » et d'y installer à côté, le banc réalisé par le conseil municipal des enfants.

Monsieur le Maire informe le conseil :

<u>Déclarations préalable accordée</u> :

- Arnaud MAIRE : pose d'une isolation extérieure et d'un bardage, remplacement des menuiseries, agrandissement de deux fenêtres, création d'une terrasse et de 5 velux, construction d'une piscine
- ♦ <u>Permis de construire délivré</u>: Guillaume ALDEBERT : construction d'une extension reliée à la maison existante.
- ◊ Renonciations au droit de préemption urbain. Elles ont concerné
 - > une maison en zone UB, sur parcelle de 1 052 m², rue de la Pérouse.
 - > une parcelle de 901 m² en zone AU1M1, rue de Rochefort
 - > une parcelle de 594 m2 en zone UB, chemin des Granges.
- ♦ Syndicat d'études et d'aménagement du plateau. Christine MOLLIER, conseillère municipale fait un compte rendu de la réunion du 20 février 2019.
 - Les orientations budgétaires sont quasiment équivalentes à 2018.
 - Crèche : taux de remplissage en légère baisse –installation de caméras de surveillance : étude en cours.
 - > Ecole de musique : évolution : étude en cours
- ♦ <u>Syndicat du Marais de Saône</u>. Guy LAITHIER, Adjoint, fait un compte rendu de la réunion du 11 février 2019.
 - Les orientations budgétaires sont quasiment équivalentes à 2018.
 - > Reconduction du contrat de travail et de la mutualisation d'Alain VARECHON
 - Reconduction de la « Fête de la Nature ».
- ♦ Effectifs à la rentrée 2019 : perspective d'ouverture d'une classe. Corinne PETER, Adjointe, présente les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2019 / 2020 qui sont estimés à 141 élèves (contre 131 cette année).

La décision d'ouverture d'une 6ème classe interviendra le 13 mars 2019.

- ♦ <u>Programme aidé « plantation de vergers de sauvegarde » de la Région.</u> Le Maire propose de s'inscrire dans ce programme pour finaliser la « coulée verte » à la Machotte par des arbres fruitiers.
- <u>♦ Situation chantier et fouilles au château</u>. Jacques TONNERRE, Adjoint rappelle ce dossier et les échanges de mails entre l'association et l'archéologue. Par ailleurs, il informe que le CAUE du Doubs a accepté la mission d'architecte demandée par le Conservateur des Monuments Historiques.
- ♦ Examen du compte administratif M14 2018. Après avoir examiné, les sommes dépensées au budget M14, 2018, le Maire présente les résultats du compte administratif.

	BP 2018 avec DM	CA 2018		
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 154 912.55	852 968.01	2018 - Excédent :	Rappel 2017 :
Recettes	1 154 912.55	1 124 170.37	271 202.36 €	Excédent : 241 293.08 € avant couverture du déficit d'investissement

INVESTISSEMENT				
Dépenses	870 029.20	528 317.00	2018 – Déficit :	Rappel : 2017 :
Recettes	870 029.20	449 132.40	79 184.60 €	Déficit : 286 328.79 €
			Déficit : 365 513.39 €	avec reprise
			avec reprise	antérieure
			antérieure	

A 21h50, le Président lève la séance.

Catherine ALLIMANN Secrétaire de séance Pierre CONTOZ Maire